L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 17 JANVIER 1865. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN, 17 JANVIER.

L'ABEILLE DE CE JOUR.

A la première page, les nouvelles et annonces du jour.

A la deuxième :—L'édition d'hier soir, des ventes par le shérif et par des encanteurs, des annonces de banques et de compagnies d'assurance, les départs de bateaux à vapeur et navires, et autres annonces.

A la troisième page — Matières à lire et annonces, en français.

Le Concert de Charité—Nos lecteurs trouveront à la troisième page de l'*Abeille* une communication qui nous est adressée au sujet du Concert de Charité qui a eu lieu la semaine dernière à la salle St Alphonse.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le Sherif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.—Une jolie maison de résidence située rue Johnson, entre Hôpital et Quartier.

Par Montgomery & Bros, à leur magasin d'encan—110 balles de coton—Et au No 85, rue Royale, beaux meubles, tapis, rideaux, &c.

Par E. Roger & Co, à leur salle d'encan—Grande vente de marchandises sèches. Pour les détails, voir l'annonce.

Par S. Guinault, rue Carondelet, entre Gravier et Commune.—Le fonds d'un café.

Par A. Boligny, aux Neuf heures—Toute l'installation du magasin de F. Micard, [illegible] Royale.

Par E. M. Jacobs, rue Royale, près Toulouse. Le contenu d'un magasin de modes.

Par R. Gutierrez, dans sa salle d'encan, rue de Chartres No 91.—Marchandises sèches, souliers, &c.

Par D. E. Morphy, au No 47 de la rue des Magasins—Racine de serpent, whisky et tabac.

Par J. P. Boisseau, au coin des rues Magasin et Gravier.—Groceries.

Nouvelles du Sud.

Le *Picayune* a reçu les journaux de Mobile du 11 et en a extrait les nouvelles et matières qui suivent :

Charleston, 6 janvier—L'ennemi en force inconnue, a traversé le New River, sur la route de Grahamville ce matin. Nos forces ont brûlé le pont de New River. On croit que le corps principal de l'ennemi est encore dans le voisinage. Wheeler surveille ses mouvements qui ne sont pas encore développés.

Petersburg, 6 janvier—Le calme règne toujours le long des lignes. Il a plu toute la journée, et les deux armées sont dans l'impossibilité de se mouvoir. L'ennemi n'a pas bombardé nos lignes aujourd'hui.

Augusta, 7 janvier—La *Republican* dit que le général H. Jackson a été fait prisonnier devant Nashville. On n'a aucun nouveau mouvement de l'ennemi.

Le *Chronicle* de ce matin, contient un article de deux colonnes sur la mise en vigueur de la souveraineté d'Etat et fait un appel à la Législature pour qu'elle interpose son autorité absolue entre le peuple et la législation despotique d'un Congrès servile.

Charlotte, 7 janvier—Une terrible conflagration a eu lieu vers trois heures du matin. Elle a éclaté dans le département du Payeur, attenant au dépôt du chemin de fer de la Caroline du Nord et de la Caroline du Sud, qui a été réduit en cendres avec les hangars voisins. On a perdu une grande quantité de provisions.

On croit que deux hommes ont péri dans les flammes.

L'incursion dans le Mississippi

Une lettre de Canton, Miss., datée du 5, dit que l'ennemi a brûlé une partie de la station de Vaughan. Il a détruit une grande quantité d'articles appartenant au gouvernement, trois machines et les trains et a détruit 30 milles du chemin de fer, plus ou moins. Le général Adams a combattu l'ennemi avec succès sur un point à l'ouest de Goodman. Avec 300 hommes il avait face à 3 000 ; ne tient 5 à 6 tués seulement. [illegible] de blessés qui arriveront par un train ce soir.

Retraite de Hood et mouvements de l'ennemi.

Montgomery, 2 janvier, 11 A. M.—On a reçu l'avis officiel que Hood s'est retiré sans encombrement avec son armée sur la rive sud du Tennessee. Il était à Bainbridge Ferry le 27. Les rapports de Hood du 27, contenant sa dépêche officielle de Thomas, confirment cette nouvelle.

Le Selma *Rebel* d'hier a reçu des nouvelles par deux voyageurs qui sont arrivés de Columbia depuis le combat qui a eu lieu dans cet endroit le dernier, venu par Decatur à qui Fayetteville le 20 et a été atteint avant de traverser le Tennessee, par un capitaine Gooch, de la connaissance, qui avait été au combat près de Columbia. Forrest avait capturé une brigade de cavalerie yankee et une force considérable d'infanterie avait été prise en même temps.

Notre perte entière depuis le passage du Tennessee jusqu'à l'affaire de Rutherford Creek, à 4 milles environ de Columbia, respectivement est estimée à 4,000. On dit que dans le dernier combat l'ennemi a été sérieusement repoussé.

Notre rapporteur dit que trois régiments de yankees avaient occupé Tuscumbia, mais que le général Roddey avait repris le terrain et tenu la place et ne la gardait, et qu'on ne doutait pas qu'il le fît.

Mardi, 29, une force de l'ennemi a occupé Decatur et les canonnières allaient sur la rivière, allant et venant. On supposait que cette force était venue de Chattanooga.

Nous sommes informé par un voyageur arrivé de Meridian par le train d'hier soir, que l'armée de Hood est à Corinth ou près de là. Comme nous l'avions prédit, ses pertes ont été grandement exagérées par les rapports de l'ennemi. Il lui a fait subir à tout de suite qu'il lui en a éprouvé lui-même dans la campagne du Tennessee. Ses pertes totales, y compris les pertes par désertion, n'excèderont pas 10,000 ou 12,000 hommes et environ 50 pièces d'artillerie. Toutes les histoires de Federaux, ayant traversé la rivière et pressant son armée sur le flanc, sont des fables. Il n'y pas eu de poursuite, excepté par la cavalerie de l'ennemi, et cette cavalerie a été tenue tout à fait en respect par le général Forrest, qui couvrait la retraite. La route à Corinth devait s'ouvrir hier et facilitera les communications. Cela prouve que la dernière incursion près de Verona et d'Okolona n'a pas été bien désastreuse. Quand le général Hood commença son mouvement il laissa plusieurs batteries d'artillerie en Géorgie, et ces batteries seu placeront amplement toutes les pertes qu'il a faites.

Le combat à Egypt Station.

Le *Clarion* du 5 contient ce qui suit :

L'engagement qui a eu lieu à Egypt Station le 25 a été très obstiné et a duré une heure et demie. Nos hommes ont combattu jusqu'à épuisement de munitions avant de se rendre, bien qu'ils eussent plusieurs fois reçu l'ordre de cesser le feu. Grierson a perdu 37 hommes tués qui ont été enterrés sur la place, et environ 250 blessés. Notre perte a été de 4 tués, 8 blessés et 100 prisonniers. Le général Gholson a perdu un bras. On dit que partie de sa cavalerie s'est mal comportée. Le combat a eu lieu autour de la maison du maître de section du chemin. Les deux dames qui habitaient la maison sont restées à l'intérieur et n'ont pas été atteintes, bien que la maison ait été criblée de balles. L'ennemi a laissé 30 ou 40 de ses blessés dans nos mains. Une soixantaine des hommes capturés par Grierson ont réussi à s'échapper.

Le général J. Johnston.

L'*Appeal* a un article de félicitations à l'occasion du renvoi du général J. E. Johnston à la tête de l'armée du Tennessee, il dit que cette armée a la plus grande confiance en lui.

L'*Advertiser* reproduit l'article suivant du *Whig* :

Cette confédération n'a pas encore approché de cet état de mauvaise fortune et de désastre qui seule peut faire ressortir les qualités nobles et élevées de son peuple, son territoire n'est pas occupé, ses armées ne sont pas dispersées, ses populations ne souffrent ni de la famine ni de la peste. Au contraire son autorité s'étend sur un espace aussi vaste que celui de la moitié de l'Europe, ses armées, après les alternatives habituelles et toujours probables de victoires et de défaites, tiennent toujours la campagne et sont prêtes à soutenir de nouvelles luttes avec les envahisseurs, et ses populations, excepté celles des districts qui sont le théâtre immédiat de la guerre sont aussi bien nourries qu'à toute autre époque. Et cependant il y a des gens qui disent qu'ils sont fatigués de la guerre, comme si être fatigué de la guerre, dans tout autre sens que de désirer une paix honorable, n'était pas synonyme d'être fatigué de l'honneur, de l'indépendance, d'être fatigué de l'existence.

Le gouvernement de Savannah

ORDRE DU GENERAL SHERMAN.

Le 29 décembre, le général Sherman a émis l'ordre suivant pour le gouvernement de Savannah :

Quartier général de la division militaire du Mississipi, en campagne,
Savannah, Ga, 21 déc. 1864.

Ordres spéciaux No 143.

La ville de Savannah et le pays environnant, seront gardés comme poste militaire, et adaptés à un service militaire futur, mais cette ville contenant une population de quelque vingt mille habitants qui ont besoin de gouvernement, et d'autres citoyens pouvant venir, il est bon de poser certains principes généraux afin que tous ceux qui se trouvent dans la juridiction militaire de Savannah puissent comprendre leurs devoirs relatifs et leurs obligations.

1o—Pendant la guerre, l'autorité militaire est supérieure à l'autorité civile, et là où les intérêts sont en conflit, l'autorité civile doit céder à l'autre, cependant là où il n'y a pas de conflit, tout encouragement doit être donné aux habitants paisibles et bien disposés afin qu'ils reprennent leurs occupations ordinaires. Les familles doivent être dérangées le moins possible, dans leurs résidences, et les trafiquants doivent avoir le libre usage de leurs boutiques, ateliers, instruments, &c.

II—Le quartier-maître en chef et le commissaire de la mie pourront donner un emploi convenable aux habitants, blancs et noirs, ou les faire transporter sur tels points qu'ils pourront désirer, pour y chercher des occupations, et pourront accorder des secours temporaires au moyen de provisions et de logements vacants à ceux qui en auront besoin et le mériteront, jusqu'à ce qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes.

Les églises, les écoles et toutes les places d'amusement et de récréation, doivent être encouragées et les rues et grandes routes rendues parfaitement ouvertes au public pour tous les besoins de la circulation ordinaire. Des passes ne seront pas données dans la ligne de nos piquets, mais si quelqu'un abuse de ces privilèges en communiquant avec l'ennemi, ou en commettant quelque acte d'hostilité envers le gouvernement des Etats-Unis le coupable sera puni avec toute la sévérité de la loi. Le commerce avec l'intérieur sera repris dans une étendue en rapport avec les besoins des citoyens, sujet aux restrictions et aux règles du département du Trésor.

Ils choisiront d'abord, les bateaux pour l'usage ordinaire de l'armée, ensuite, ils effectueront au service de l'agent du Trésor un nombre suffisant de magasins comme entrepôts. Tous les magasins vacants et toutes les maisons ou bâtisses appartenant aux rebelles absents seront occupés comme appartenant aux Etats-Unis jusqu'à ce que les Cours des Etats-Unis puissent décider sur les titres.

III—Le maire et le conseil de ville de Savannah continueront à exercer leurs fonctions, comme tels, et, de concert avec le commandant de place et le quartier-maître en chef, verront à ce que les compagnies de pompiers soient organisées, à ce que les rues soient nettoyées et éclairées, et feront en sorte d'entretenir une bonne intelligence entre les citoyens et les soldats. Ils adresseront au commandant de place, aussitôt que possible, les noms et le nombre des familles qui ont besoin d'assistance et qui méritent d'être secourues.

Le maire par un avis public préviendra sans délai la population qu'il temps est venu pour tout le monde de prendre un parti, savoir : de rester dans nos lignes en s'y conduisant en bons citoyens ou de s'en aller en paix. Il prendra les noms de ceux qui voudront quitter Savannah, et les adressera au quartier-maître en chef, afin qu'il puisse prendre des mesures pour les faire transporter au delà des lignes.

IV—Il ne sera pas publié dans Savannah plus de deux journaux, leurs éditeurs et propriétaires seront tenus à la plus rigoureuse responsabilité et seront punis sévèrement dans leurs personnes ou dans leurs biens, pour toute publication, toute publication nuisible, toutes nouvelles prématurées, assertions exagérées, ou tous commentaires quelconques sur les actes des autorités constituées, ils seront responsables de tous articles de ce genre, bien qu'ils fussent extraits d'autres journaux.

Par ordre du major-général W. T. Sherman.
L. M. DAYTON, aide de camp.

UN ARTICLE DU RICHMOND SENTINEL

Voici l'article du Richmond *Sentinel* qui a été l'objet de tant de suppositions de la part de la presse du Nord, et qu'un journal a même attribué à la plume de Jefferson Davis.

"C'est un devoir pour nous de considérer avec calme et sang-froid notre situation, et l'objet avec fermeté et énergie la politique que la sagesse peut nous conseiller et la politique que la nécessité peut nous contraindre. Il est pénible de nous laisser sous le coup de la mauvaise fortune. Il est absurde de s'être abattu. Il faut de la confiance qui lutte avec l'adversité et par l'accomplissement digne d'admiration, il est en bonne spectacle pour les dieux et pour les hommes.

"Nos pensées que nos derniers revers ont beaucoup fait pour préparer l'esprit du peuple aux extrémités les plus extrêmes, et le sont jugées nécessaires au succès de notre cause. Et en vérité ce ne sont pas des sacrifices plus que les mesures en regard avec notre situation. Si nous sommes subjugués nous perdons tout. Subjugation à [illegible] émancipation et confiscation.

"Tous nos esclaves et toutes nos propriétés concourent à la défense de notre pays ne serait-il considérés plus davantage, mais combien il est plus glorieux d'appliquer nos ressources à notre succès que de les abandonner comme dépouilles à l'ennemi ! Notre situation, nous laissant sans propriétés, mais maîtres de notre gouvernement, serait infiniment meilleure que si nous étions sans pays, l'ennemi et quelques portions de ces choses.

"Ces vues se reçoivent depuis longtemps en théorie l'assentiment de notre peuple. Notre conviction est qu'il faut les réaliser maintenant dans la pratique. Nous sommes prêts à sacrifier à la nécessité un milliard de préjugés, un millier de dogmes consacrés. Sacrifices d'opinions, sacrifices de préjugés, sacrifices de propriétés, nous sommes prêts à tout pour vaincre nos ennemis. Voilà notre mot d'ordre. Les subjugation est une horreur qui comprend toutes les autres horreurs, et ajoute d'énormes calamités à la calamité qui elle est déjà en elle-même. Le peuple comprend cela. Il a la perception claire et nette. Il est prêt pour sa part à rompre les devoirs qui lui incombent. Il l'a compris même, nous que nos autorités, celles des Etats comme celles du gouvernement central, soient à la hauteur de ces grandes circonstances.

"Nous avons à faire face à bien des exigences. Toute notre force et toute la notre énergie nous sont indispensables. Que nos hommes se pleins sages tiennent une conférence. Qu'ils fassent avec calme l'enquête de nos besoins et le catalogue de nos ressources. Alors, d'un commun accord, qu'on écarte tous les obstacles à l'emploi de nos ressources. Tant que nous aurons un homme ou un dollar, et qu'on aura besoin de l'homme et du dollar, qu'on fasse foire à l'appel.

"Nous ne devons pas conserver le doute si à ce moment, Retirerons-nous nos fils et des esclaves pour les réserver comme esclaves aux Yankees ? Sacrifierons-nous nos fils et épargnerons-nous les nègres ? Verrons-nous notre sang et garderons-nous notre argent ? Epargnerons-nous quelques choses du pays, qu'il ne nous épargne point pour notre ennemi. La garnison qui se rend avant d'avoir épuisé ses munitions est déshonorée.

"Ce serait ajouter le déshonneur à notre ruine que de succomber sans avoir d'abord épuisé toutes les ressources de défense. Ce serait doublement infâme, parce que, en sacrifiant à notre défense des ressources égales à la spoliation qui nous attend si nous sommes conquis, notre succès serait assuré. Nous sortirions au moins de la lutte avec des biens qui priment tous les autres, avec nos libertés et notre pays. Nous aurions jeté la cargaison par le bord, mais nous aurions sauvé le navire.

"Que le gouvernement détermine donc ses besoins et ses ressources, et s'il lui faut nos terres, nos maisons, nos nègres, nos chevaux, notre argent et nos personnes, qu'il les prenne. Chose étrange que nous soyons attachés avec tant de ténacité à ce qui est de si peu d'importance ! Chose étrange que nous nous donnions nous-mêmes et que nous soyons si jaloux de notre propriété ! Notre patriotisme doit repousser un pareil égoïsme.

"Il convient d'être généreux autant que d'être braves. Nos autorités doivent faire plus. Elles doivent prendre soin, quoi qu'il arrive, de nous sauver des Yankees. Si des tempêtes contraires contraignent notre navire battu par la tourmente à se réfugier dans quelque port, que ce ne soit pas dans un port yankee. Si une cruelle Providence nous condamne à un maître, que ce ne soit pas à un maître yankee. De tous les peuples de la terre, c'est le peuple yankee que nous avons le plus de raisons de haïr et de redouter. Tout arrangement avec un autre serait préférable à la subjugation par lui.

"Tel est le sentiment de notre peuple. Telle est sa conviction, et elle est sage. Que notre gouvernement s'en souvienne et y prête attention. Notre constitution est résultée du développement de notre vie nationale. Elle ne peut répondre à toutes les diverses exigences de la guerre. Des questions d'Etat peuvent être soulevées, comme il est arrivé à presque toutes les autres nations, questions qui exigeront de la part de nos gouvernants, pour notre propre bien, l'exercice d'une hardie responsabilité.

"L'acquisition de la Louisiane en 1803 n'a été justifiée que par la raison d'Etat, quelque chose au-dessus de la constitution. Si en temps de paix des hommes d'Etat ont cru parfois convenable de prendre sur eux certaines démarches, et de chercher l'avantage de leurs compatriotes par des méthodes irrégulières, on peut bien présumer que de semblables occasions se présenteront encore plus souvent, pendant une lutte de vie et de mort avec un ennemi puissant, féroce et sans scrupules.

"Les nuages qui se sont amoncelés autour de nous, nous font entrevoir la possibilité que le temps arrive où la politique, si elle ne peut nous délivrer, pourra du moins nous assurer un dernier palliatif contre notre misère. Si elle ne peut nous sauver, elle doit au moins nous sauver des Yankees.

"Nous avons dernièrement publié une correspondance pleine d'enseignements. Notre correspondant suggérait que, dans le cas où nous ne pourrions soutenir notre indépendance, nous la remissions entre les mains de ceux desquels nous pourrions l'acheter, entre les mains de l'Angleterre, de la France et l'Espagne, plutôt que de nous rendre aux Yankees. D'après la faveur que cette idée a rencontrée, nous sommes sûrs que dans la terrible éventualité à laquelle elle se rapporte, notre peuple préférerait infiniment une alliance avec les nations européennes, à des conditions aussi favorables qu'elles pourraient le désirer, à la domination des Yankees. Nous ne spéculerons point sur ce sujet à présent. Nous n'en parlons que comme d'une possibilité, de même que qu'un homme bien portant parle de maladies possibles.

"Ce que nous demandons à présent au nom du peuple, c'est que le gouvernement déploie toute son énergie et développe toutes ses ressources pour la défense nationale. Qu'on ne se souvienne que réserver une ressource n'est pas la sauver. La seule question est de savoir si nous nous en servirons ou si l'ennemi en profitera. Il n'y a donc pas à hésiter. A de pareils efforts et à un pareil dévouement le ciel ne pourra refuser ses bénédictions. Mais si la mauvaise fortune nous poursuit encore et si nos espérances sont toutes trompées, ayons nous-mêmes le choix de nous jeter dans les bras de ceux qui sont froids et indifférents, plutôt que de tomber sous le joug d'ennemis acharnés, altérés de notre sang comme des loups affamés.

"Nous ne pouvons éviter la lutte à laquelle le Nord nous a contraints. Il y a longtemps que Lincoln a déclaré que la république ne pouvait exister moitié esclave et moitié libre. Nos ennemis ont fini par nous entourer et nous mettre au pied du mur. La Providence a tracé notre voie, et elle est devenue pour nous l'inévitable sentier du devoir. Si nous échouons encore, nous tomberons auparavant. La Providence ne le souffrira pas si nous déployons un dévouement, une sagesse et un courage dignes de nous. Que nos hommes les plus sages fassent des plans dans le con sil, que nos braves soldats combattent, que nos femmes de bien prient. Dieu ne nous oubliera pas. Une voix de salut ou désappointera nos ennemis. Qu'à notre foi ne s'affaiblisse pas !"

INCENDIE A SHREVEPORT—On lit, à la Richmond la nouvelle que les arsenaux et les laboratoires de Shreveport, Louisiane, et de Tyler, Texas, ayant été détruits par le feu dans la nuit du 11 décembre. On dit que cet incendie est l'œuvre des incendiaires. *N. O. Times.*

LE PRINCE ARMAND—On lit dans une correspondance parisienne :

Vous vous souvenez sans doute que la cour de cassation a cassé l'arrêt de la cour de Nîmes qui condamnait M. Armand à vingt mille francs de dommages intérêts envers son domestique Maurice Roux lorsque le jury venait de déclarer ce même M. Armand non coupable des faits pour lesquels Maurice Roux réclamait cette indemnité pécuniaire. C'est devant la cour de Grenoble que l'affaire a été renvoyée, et elle y sera plaidée le 8 janvier. Me Jules Favre défendra M. Armand, le bâtonnier de Grenoble, Me Giraud, sera, dit-on, chargé de soutenir la prétention de Maurice Roux.

LEGISLATURE.

Lundi, 16 janvier.

Sénat—Un bill allouant une somme de mille piastres à l'Asile des Orphelins de Baton Rouge et mille piastres à la Société de Bienfaisance des Dames Catholiques de Baton Rouge, est à sa première fois, et les règles étant suspendues, est adopté à la seconde lecture.

Une résolution relative aux membres absents sans congé, pendant plus de deux semaines, est présentée et renvoyée au comité de finances.

Le Sénat s'ajourne.

Chambre—Une pétition de la Société de Bienfaisance des Dames Catholiques de Baton Rouge est renvoyée au comité sur les institutions de charité.

Un membre donne avis qu'il présentera un bill des retours pour J. C. Prendergast, ci-devant éditeur du "Daily Orleanian", journal de cette ville.

La charte de la ville est lue de nouveau et définitivement.

Sont adoptés avec leurs titres les bills suivants :

Un bill pour amender l'article 3100 du Code Civil.

Un bill relatif à l'élection des collecteurs des taxes d'Etat pour la paroisse de Jefferson.

On reprend la discussion du bill de police, et avant d'en venir au vote sur leur adoption la Chambre s'ajourne.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR PREVOTALE—L'officier Jacobs, chevalier spécial du maréchal prévôt, a fourni un cautionnement de cinq mille piastres en attendant qu'il réponde à l'accusation d'avoir accepté de l'argent illégalement.

Milton et Charles Johnson, chez qui l'on avait découvert du linge enlevé d'un des hôpitaux de l'armée, ont été condamnés, le premier à six mois de travaux forcés à l'endroit que désignera le général commandant, et le second à six mois de détention au workhouse.

COUR DE CIRCUIT—A la Cour de Circuit des Etats-Unis, l'affaire des Etats-Unis contre certains terrains appartenant à D. F. Kenner a été appelée. La poursuite demande la confiscation de ces propriétés, elle se fonde sur ce que M. Kenner s'est rendu coupable de trahison en prenant part à l'insurrection. Le juge a fait observer qu'il fallait, pour que la confiscation pût avoir lieu, la décision du département [illegible] trict ne fût pas prêt à donner les preuves exigées, l'affaire a été remise à un autre jour.

L'affaire des Etats-Unis contre six terrains appartenant à T. G. Semmes a été renvoyée.

Contre certains terrains appartenant à N. Smith, ont été confisqués. Le juge a considéré comme preuves suffisantes plusieurs lettres dans lesquelles l'accusé signe commandant colonel de l'armée confédérée.

ACCIDENT—Le coroner a tenu, hier, au No 200, de la rue Front Levée, près le marché Ste-Marie, une enquête sur le corps de Mary Ann Devine.

Verdict—Noyée par accident.

MUSIQUE NOUVELLE—MM. Blackmar & Co, 167, Canal, enrichissent tous les jours leur collection de musique nouvelle. Ils nous ont envoyé hier une charmante schottisch une valse et une chansonnette comique. Leur assortiment est très varié.

BAL DES DISCIPLES DE BERANGER—Le bal donné samedi dernier à l'Opéra par la Société des Disciples de Béranger a été extrêmement brillant. Un nombreux public, parmi lequel on remarquait les dames les plus élégantes de la société orléanaise, se pressait dans les vastes salons de la rue Bourbon. La fête a été pleine d'entrain et fait honneur à ceux qui l'ont organisée.

Cirque européen de Howes—C'est positivement la dernière semaine des représentations de ce fameux Cirque sur la Place de Tivoli. Ainsi, les personnes qui ont réglé leurs jours à présent de s'y rendre doivent ne pas tarder à le faire, et elles verront avoir une foule des merveilles qu'il y exécute. M. James Robinson comme écuyer, Mme de Berg comme écuyère, M. Shappy E. Whitney dans le double trapèze, M. Crockett avec ses lions, Dan Costello et Peter Conklin paillasses, s'y produisent dans des exercices extraordinaires. On a parlé beaucoup de ces artistes, mais la réalité dépasse de beaucoup tout ce qu'on en peut dire. Nous engageons fortement le public à assister aux dernières représentations, où l'on verra des choses tout à fait nouvelles et un spectacle on ne peut plus attrayant.

FEUILLETON.

LES MILLIONS DU COUSIN GASPARD.

VIII.

Son apparition au dehors de l'enclos causa une vive rumeur dans tout le village. De toutes parts on voyait des Batougas accourir au devant de lui. Quelques uns le menaçaient de loin, mais aucun n'osait l'approcher, tant était grande la terreur superstitieuse qu'il inspirait encore.

En quelques minutes, toute la population du village se trouva réunie sur la place où se tenaient d'habitude les assemblées connues sous le nom de *kotlas*.

Mbourousémé lui-même sortit de son palais et vint se placer sur le trône d'airain qui lui servait de trône.

Après avoir accompli toutes les formalités d'étiquette qu'on retrouve à la cour du plus mince roitelet de l'Afrique tout aussi bien qu'à celle du plus grand des potentats, M. Novéal commença une longue harangue pour prouver que les blancs réfugiés dans l'enclos étaient les amis du Barouli, puisque ce dernier les couvrait de sa protection au lieu de les faire mourir. Il s'étendit sur la puissance et la bonté des Anglais qu'il recommanda au roi de ne pas confondre avec les Bazoungas (Portugais). Il finit par promettre à Mbourousémé qu'aussitôt de retour dans leur pays les blancs lui enverraient de splendides présents.

Malheureusement l'éloquence de Gaspard vint échouer contre la colère et l'abrutissement de Mbourousémé. Le roi ne répondit à Tamanou que par des injures et des menaces, il brandit même plusieurs fois son assagaye comme pour la lancer contre M. Novéal. Le sang froid et la résolution de ce dernier imposèrent néanmoins au monarque et l'empêchèrent de tuer le sorcier qu'il redoutait encore.

Voyant l'indécision du roi, Tazilé vint ranimer la colère de Mbourousémé en l'irritant contre Novéal et les autres blancs. Une lutte de paroles s'engagea entre les deux sorciers. Tamanou était à la fois le plus aimé et le plus redouté, mais en ce moment il était suspect à la foule, qui lui témoignait sa colère par des cris et des injures.

—La langue de Tamanou est fourchue, dit Tazilé. Jadis pour sauver sa vie, il a voulu faire croire que son cœur était devenu noir, mais il mentait : son cœur est resté blanc. Dès qu'il a vu des gens de sa couleur, il a pris leur parti et a trahi pour eux ses frères noirs et le grand roi des Batongas.

—Tu mens ! dit M. Novéal.

—Les blancs sont venus ici pour jeter des sorts sur les Batongas, reprit Tazilé.

—Non.

—Dans quel but alors ?

Tamanou essaya de l'expliquer, mais une clameur ironique lui prouva que personne ne croyait à ses paroles.

—Le cœur de Barouli est tout entier à ses fils les Batongas, reprit Tazilé. Il est mécontent d'avoir vu ces blancs maudits tuer les fidèles sujets de notre grand roi Mbourousémé. Il punira bientôt les audacieux qui ont profané son temple.

—Tazilé est un enfant aveugle, répondit Tamanou, et son œil tremblant n'a jamais pu pénétrer les mystères du Barouli dont seul je sais comprendre et transmettre les volontés.

—Depuis que tu as trahi tes frères noirs, Barouli s'est retiré de toi et t'a enlevé toute sa puissance.

—Ce n'est pas vrai ! mon pouvoir est plus grand que jamais.

—Prouve le donc. Tout autour de nous la terre desséchée appelle l'eau des nuages. Toi qui les commandais autrefois, exerce encore une fois ton autorité jadis si puissante. Toi, le grand médecin des eaux, fais pleuvoir !

—Oui, oui, cria la foule ravie de cette conclusion, que Mbourousémé approuva aussi du geste. Tamanou, fais pleuvoir !

—Fais pleuvoir, et tes amis sont libres, répéta le roi, à qui Tazilé venait d'adresser quelques mots à voix basse.

La proposition de Tazilé était d'autant plus perfide qu'en Afrique on reste souvent les mois entiers sans voir tomber une goutte d'eau.

M. Novéal comprit le danger.

—Depuis dix ans, répondit-il, vous avez reconnu le Barouli parle par ma bouche. Maintenant que vous voulez me désobéir, vous prétendez que vous ne me croyez plus. C'est bien. Tamanou ne descendra pas à se justifier. Il rentre dans le temple de Barouli, dont la vengeance s'appesantira bientôt sur les ingrats qui lui désobéissent.... Quant à toi, Tazilé, puisque tu te crois et avant dans la faveur de notre divinité, viens essayer les forces contre les miennes. Tu as jamais tout et bien des faites ont passé sur ma tête, mais le souffle de Barouli est en moi et tu ne pourras lui résister.

Connaissant l'adresse et la vigueur de Tamanou, Tazilé n'eut garde d'accepter le jugement de Dieu que lui offrait le sorcier.

—Les blancs ont des enchantements qui donnent la force et des sorts qui portent malheur à leurs ennemis, dit-il. Si tu veux que j'éprouve, il n'y a qu'une seule épreuve par nos pères, c'est celle du poison.

—Je l'accepte, lui Tamanou après un moment d'hésitation.

Un sourire cruel effleura les lèvres de Tazilé, car il avait passé la journée précédente à fabriquer l'antidote souverain du poison qu'il comptait partager avec M. Novéal. Ce dernier connaissait d'ailleurs aussi bien que Tazilé, mais il n'avait pu se procurer comme son confrère les ingrédients nécessaires à sa confection.

Je vais préparer le poison, dit Tazilé avec empressement.

—Tazilé est un enfant, reprit M. Novéal d'un air dédaigneux. Il croit que le poison est bon comme un pot de *koya* est tueur. Tamanou a la tête grise, et les anciens qui ont appris savent, c'est qu'ils ne sont pas, de saine conseil cette épreuve solennelle, il faut le lier et taire le Barouli.

Un murmure d'approbation courut parmi les vieillards placés aux premiers rangs de la foule.

—C'est bien, dit Tazilé. Demain nous verrons lequel de nous deux est le protégé du Barouli.

—Certainement, dit Tamanou, mais lorsque tu mourras, il faut que Barouli aura prouvé que c'est toi qui as menti, et Barouli croira pour exprimer sa volonté, il faudra qu'on mette sur-le-champ les blancs en liberté.

—Non, non ! cria la foule.

—Non, dit le roi.

Connaissant le caractère du monarque, M. Novéal comprit tout aussitôt le danger, que des conséquences que de leur lutte en cent envoyaient à la nation des Batongas.

Il revint à chanter que le *mavagas*, il commença à Mbourousémé tant de confidence hâtive et de la foule tout à chaque coup, que le roi se laissa toucher.

—Si tu es le vainqueur dans l'épreuve du poison, dit-il, c'est que Barouli le protège et que les deux sont tes amis. Alors je céderai, [illegible] [illegible].

Mais si tu succombes, les blancs seront livrés au peuple et tu mourras avec eux.... Mais si le succès, qui c'est ainsi que Barouli de notre protégé, les amis de notre nation. Alors les blancs seront massacrés.

Au point de vue où se plaçait le roi, la conclusion était logique, et M. Novéal n'essaya pas de la combattre.

—C'est entendu, dit-il.

Il se retira majestueusement.

Ses amis accoururent à sa rencontre [illegible].

—L'épreuve du poison a lieu demain, dit-il.

—La plus souvent [illegible] les conditions [illegible].

[illegible] sur le pont qui l'étourdit [illegible].

—Quel peut être le projet de Tazilé ? demanda Valentin.

—Il a probablement réussi à se procurer les herbes nécessaires pour composer l'antidote du poison que nous devons boire.

—Mais que vous ne boirez pas, je pense bien, s'écria Juliette.

—Je ne puis agir autrement, répondit M. Novéal, car cette affreuse épreuve est notre seul espoir de salut.

—Mais vous avez aussi du contre-poison ?

—Non, malheureusement, et Tazilé le sait bien. Il faut certaines herbes d'un travail, et pour les chercher il faudrait sortir, mais il y a des guerriers autour qui nous surveillent, et tout de même pour un instant [illegible] pour aller les chercher. De la veille que je puis chercher mes préparer.

—Vous allez vous quitter l'enclos Clémence.

—Il le faut.

—Qu'adviendrait-il si vous l'aviez ? murmura la jeune femme avec anxiété.

—Tant que vous resterez dans cet enclos, vous n'aurez rien à craindre, dit-il. Seulement, quoiqu'il arrive, ne sortez pas. N'oubliez pas cette recommandation, car il est probable que l'on profitera de mon absence pour essayer de vous attirer dans quelque piège.

—Peut-être est-ce avec l'espoir de vous écarter qu'il a proposé cette épreuve, fit observer Juliette.

—Peut-être bien, répondit M. Novéal après un instant de silence. Mais je suis trop engagé maintenant pour reculer. Adieu, tenez-vous bien au milieu de l'enclos, et que ni promesses ni menaces ne vous en fassent sortir.

Il embrassa les deux jeunes femmes, serra la main des hommes, et s'éloigna d'un pas ferme.

Son départ laissa un grand vide parmi les pauvres prisonniers. Son courage, son sang froid extraordinaire et la connaissance qu'il avait du caractère et des ruses des sauvages, leur inspiraient une grande confiance à ses compatriotes. En son absence, ils se sentaient inquiets.

Les sauvages comprirent probablement aussi que le moment était bon pour tendre quelques pièges aux blancs, car ils commencèrent à former autour de l'enclos des groupes de plus en plus nombreux. Les Batongas se parlaient avec animation et cherchaient évidemment quelque moyen d'obliger leurs ennemis à sortir de l'enceinte protégée par le Barouli.

Quelques-uns d'entre eux se procurèrent des serpents et les jetèrent par dessus la palissade.

Ce qui rendait la position des prisonniers plus critique, c'est qu'ils n'avaient presque plus de munitions. Dom Antonio et Juliette étaient les seuls qui eussent conservé leurs armes. Richard avait le sabre et les munitions enlevés au ravage qu'il avait emporté dans l'enclos quelques jours auparavant.

Valentin, lui, était obligé de se contenter d'une assagaye dont il s'était emparé dans la matinée.

Le missionnaire et les deux jeunes gens coururent aux serpents.

Par bonheur, un de ces animaux, qui appartenait à l'espèce du *spring-adder*, était blessé et ne se mouvait qu'avec lenteur. Plus ingambe que Valentin, qui se ressentait encore un peu de ses blessures, Richard se jeta au devant de l'autre serpent, qui était une couleuvre à capuchon, et lui asséna sur la tête, tout près de l'œil, un coup de bâton qui l'étourdit. Richard bondit sur le reptile et lui enfonça dans le cou la pointe de son sabre, qui le cloua à terre. Malheureusement le sabre n'avait traversé le cou qu'en côté et tout près du capuchon mobile d'où vient le nom du cobra capella. Les efforts du serpent pour se dégager agrandissaient la blessure et la peau menaçait de se déchirer.

Comme c'était surtout en s'arc-boutant sur la queue que le *cobra capella* donnait les plus violentes secousses, sir Richard cria à son domestique de saisir le serpent par cet organe.

James obéit en rechignant, mais avec la lenteur et la maladresse d'un homme qui a peur. A la première secousse, il laissa échapper la queue du serpent, qui revint lui fouetter les jambes au moment où il s'enfuyait et le jeta par terre. Sentant sur sa figure les écailles froides et visqueuses du cobra capella, il se crut perdu et se mit à pousser des cris affreux.

—Tiens bon, malheureux, tiens bon, ou tout est perdu ! lui criait sir Richard, qui voyait le serpent sur le point de dégager sa tête.

Stimulé par l'imminence du danger, James ressaisit à pleines mains la queue du cobra capella, sans même prendre le temps de se relever, et s'y cramponna avec l'énergie du désespoir. A ce moment, dom Antonio et Valentin, qui avaient achevé le spring-adder, vinrent au secours des deux Anglais. D'un coup de hache, dom Antonio abattit le cobra-capella, qui se releva l'œil furieux et le capuchon développé comme lorsqu'il se prépare à s'élancer.

—Tu peux le lâcher maintenant James, cria sir Richard quand il vit que le reptile avait la tête presque entièrement séparée du cou.

Mais rendu sourd et aveugle par la terreur, Kanstick serrait toujours contre sa poitrine la queue du cobra-capella.

—Lâche donc, animal, lâche donc ! lui criait inutilement son maître.

Il fallut que sir Richard conduisît à James et lui ouvrit les bras de force.

—Tu vois bien qu'il est presque mort, dit Overnon en montrant le serpent à James ahuri.

—Pourvu qu'il ne soit pas mort, murmura Kanstick en se tâtant le corps avec une certaine inquiétude.

—Par la queue, n'est-ce pas, imbécile, lui répondit sir Richard.

—Ma foi, monsieur, avec des animaux comme cela il faut s'attendre à tout. N'importe, je l'ai bien tenu, le gredin ! Je crois bien que c'est moi qui l'ai étouffé, monsieur.

—Parbleu ! dit Overnon, qui ne put s'empêcher de rire malgré les dangers qui entouraient encore ses amis et lui-même.

Ne se souciant probablement pas de s'exposer de nouveau à écraser d'autres serpents les Batongas essayèrent un autre moyen de venir à bout de leurs ennemis.

Ils apportèrent tout près de la palissade des pots de bière et d'eau, et des corbeilles de mais et de sorgho, puis ils firent aux blancs des démonstrations amicales en les engageant à venir prendre les provisions.

Heureusement que les Européens avaient été trop bien mis sur leurs gardes par M. Novéal pour qu'il leur vint même à l'idée de profiter des offres perfides des Batongas. La tentation était bien forte cependant, car les pauvres prisonniers n'avaient pas tout à fait de vivres, et la faim se faisait sentir. Tout pour toute la journée n'avait pas été suffisante pour le repas d'un enfant. Depuis deux jours en souffrant de la faim et de la soif, et la vue des provisions faisait deux pas de l'enceinte condamnait à presque un supplice de Tantale.

Pour augmenter sans doute la tentation, les Batongas se retirèrent à quelque distance de l'enclos.

—Ma foi, dit James Kanstick, qui, par une anomalie assez fréquente, était poltron vis-à-vis de certains dangers et brave contre d'autres, et chez qui la faim et l'appétit dominaient souvent la frayeur, je ne serais pas du tout contre qui ils veulent en sortir leur bière et ces beaux paniers de bouillie que j'aperçois là-bas.

—Tu vas sortir, demanda son maître, qui le vit se diriger vers la palissade.

—A la chasse, mon leur.

—Gardez-vous bien, malheureux ! Qu'il pourrait nous tenir en quelque piège prévoir ravager ?

—Je m'en doute bien, monsieur, mais je voudrais bien [illegible] [illegible] avant qu'ils n'en soient arrivés à porter de mon.

—Il n'y en avait [illegible] de quelque part, dit dom Antonio.

—On ne voit rien pourtant, dit Kanstick, et le terrain est plat comme un [illegible]. Il n'y a pas un buisson pas une pierre derrière lesquels on pourrait se cacher.

A continuer.

BULLETIN FINANCIER.

LUNDI SOIR, 16 janvier.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

Lundi soir, 16 janvier.

COTON [illegible]

SUCRE ET MELASSE—[illegible]

FROMENTS DE L'OUEST—[illegible]

FRETS—Les deux steamers de la malle [illegible] New York à 2 1/2 [illegible]. Rien de plus n'a été rapporté.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 17 janvier.

Arrivés [illegible]—178 boeufs. Vendu, 85 [illegible], 118 [illegible], et 6 vaches à lait. Au cadre, 442 [illegible].

Boeuf de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net	22 à —	—
Boeuf de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net	18 à —	—
Boeuf de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net	16 à —	—
Boeufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête	80 à 100	
Boeufs de l'Ouest, 2e qualité, par tête	50 à 70	
Boeufs de l'Ouest, 3e qualité, par tête	30 à 50	
Boeufs du Texas, 1re qualité, par tête	— à 70	—
Boeufs du Texas, 2e qualité, par tête	— à 55	—
Boeufs du Texas, de qualité, par tête	— à —	—
Boeufs du Texas, qual. inférieure, par tête	— à —	—
Cochons, par liv. gr	15 à	17
Moutons, par tête	6 à	10
Vaches à lait, par tête	50 à 100	
Veaux 1re qualité par tête	25 à 30	
Veaux, de qual. par tête	15 à 20	
Veaux de lait	14 à 20	

Décédé ce matin, à minuit, à l'âge de 47 ans, BAPTISTE DUZER, natif de la commune Boulogne, canton de Rebastin, France. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après midi à quatre heures et demie. Le convoi partira de sa maison, rue Royale, entre St Philippe et Ursulines.—De la part de sa femme.

Service funèbre.

Un service funèbre sera célébré, à l'Eglise Ste Anne, mardi le dix sept janvier à huit heures du matin, pour le repos de l'âme de feu ADOLPHE GRANIER. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister. 16 jan et 17

On achète

AU PLUS HAUT PRIX

L'OR, L'ARGENT,

ET

Tous les Billets

QUI NE PASSENT PLUS,

ET

LES BILLETS DECHIRÉS,

15 RUE ST. CHARLES 15

vis-à-vis le *True Delta*, de 6 heures du matin à 8 heures du soir. 5déc—3m

ATTENTION.

☞ Jolie maison de résidence dans le Deuxième District, à l'encan par le shérif.

Nous appelons l'attention particulière sur la vente à l'encan qui doit avoir lieu aujourd'hui à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale par le ministère du shérif, d'une jolie maison de résidence située rue Johnson, entre Hôpital et Quartier, Deuxième District. Voir à l'annonce.

☞ Les MM Montgomery, encanteurs, vendront aujourd'hui à 10 heures, au No 85 de la rue Royale beaux meubles en acajou, tapis de velours et de Bruxelles, à 12 heures, dans le salle d'encan, rue du Camp No 20, 110 balles de coton.

Licences d'Etat.

Toutes les personnes ayant des professions ou des métiers, dans les limites du Troisième District de la ville de la Nlle-Orléans, de la Lafourche à l'esplanade à la Cour de la Pointe et des Ursulines, sont averties de [illegible]. Elles sont en outre prévenues qu'elles doivent venir les acquitter sans délai au bureau de ces percepteurs, rue de l'Esplanade, No 9, en face de la [illegible] de la Monnaie des Etats-Unis.

THOS HART.

Percepteur des Taxes d'Etat, Troisième District.

[illegible]

Objet de la Réunion

[illegible]

Etablissement de Broderies.

AVIS AU PUBLIC

MADAME IZARD [illegible] de broderies [illegible]

Vente du fonds d'un magasin de marchandises sèches, au prix coûtant.

A VENDRE, à [illegible]

A VENDRE, PLANT LANATA [illegible]

Demande

ON a besoin [illegible]

J. A. GRAFFEE & Co.

TROUVÉ.

[illegible]

DEMANDE

ON demande [illegible]

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

MARCHANDISES SECHES,

EN

GROS ET EN DETAIL,

J. LEVOIS & Co.

[illegible]

MARCHANDISES DE SAISON.

POPELINES [illegible]

[illegible]

DRAPS POUR MANTEAUX—

[illegible]

MANTEAUX DE DRAP et PALETOTS à $20 [illegible]

Un magnifique assortiment de

[illegible]

BAS ANGLAIS POUR DAMES ET ENFANTS

LINGE de table

TOILES à draps, TOILE de coton

PERCALES blanches, [illegible]

PIQUE, [illegible]

J. LEVOIS & Co.

[illegible]

AVIS

☞ [illegible] la goélette ANITA [illegible]

H. A. SCHERMANN

AVIS

TROUVÉ [illegible]

AVIS

☞ LES passagers de la goélette mexicaine INVINCIBLE [illegible]

MOREL, LESSEPS & Co.,

Négociants Commissionnaires,

MATAMOROS,

MEXIQUE.

W. MOREL de GUERMANO, Matamoros.
CHARLES LESSEPS, Jr.
T. BAILLY BLANCHARD, Nouvelle-Orléans.

LE soussigné, [illegible] MM. MOREL, LESSEPS & Co, de Matamoros, [illegible]

T. BAILLY BLANCHARD, Jr.

HOPITAL DE LA VILLE.

Pour la petite vérole, la fièvre jaune, &c.

Tenu par le Dr. O. Anfoux

Rue des [illegible], entre les rues Joséphine et Soldats, 4me District, Nlle-Orléans.

LES Messieurs [illegible]

Nlle-Orléans, 31 décembre 1864.

LA société WARNEKEN & Co. est dissoute, au jourd'hui [illegible]

HENRY A. WARNEKEN,
ED F. STOCKMEYER.

Nlle-Orléans, 1er janvier 1865.

Je continuerai les affaires de commission pour mon propre compte et en mon propre nom

ED F. STOCKMEYER,

1er janv—3sf. Bureau, rue de l'Union, No 42

Avis de société

LES soussignés ont, le 1er janvier 1865, formé une société pour les affaires de

groceries en gros et de commission,

sous la raison JOHN I. ADAMS & CO au No [illegible] de la rue Vieille Levée.

JOHN I. ADAMS
VICTOR PESSOU.

14janv—1m. Nlle-Orléans, 10 janvier 1865.

AVIS.

PENDANT l'absence de M. C. G. Teichert, de cette ville, M. K. T. Nolan est chargé de notre procuration générale, par acte passé, le 26 décembre 1864, par devant M. Jos. Cuvillier, notaire public.

A. STURZENEGGER & Co.

Nlle Orléans, 2 janvier 1865. 10janv—6

A vendre pour cause de départ

LE fonds d'un magasin d'installations de Broderies et de Dessins, de Broderies (Stamping) lieu, avec ustensiles, ainsi que les meubles meublant, consistant en matelas, crin et plumes, édredons, traversins, oreillers &c. &c. Si n'est au 18 courant, le susdit établissement n'a pas été vendu à l'amiable, il sera mis à l'encan ledit jour à 11 heures du matin. Le vendeur se chargera de mettre l'acheteur au courant.

S'adresser sur les lieux, rue Bourbon No 77. 12 jan—5

PHOTOGRAPHIE

Seulement $3 la douzaine.

AYANT acheté la galerie de Photographie du No. 75 DE LA RUE DU CAMP, nous avons l'honneur d'annoncer au public que nous sommes prêts à leur fournir toutes espèces de Photographies.

Ambrotypes, ferrotypes, dito, sur ivoire, de la plus grande finesse, livrés dans le plus bref délai.

Nous exécutons toutes sortes de Photographies à la satisfaction de notre clientèle et à aussi bas prix que possible.

JOSEPH LANGWITH,
JOHN WEISS.

8janv—1m.

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente de Marchandises sèches.

PAR E. ROGER & Co.

Octave Dejan, encanteur.

MARDI, 17 janvier [illegible] à 10 heures du matin [illegible] 47 rue de la Vieille Levée—

5 balles Indiennes [illegible]

Aussi—

[illegible]

Marchandises sèches de saison [illegible]

—Marchandises fil—

[illegible]

—Marchandises américaines—

[illegible]

—Lainages—

[illegible]

—Marchandises importées—

[illegible]

Succession de François Lastaing

[illegible]

PAR GABRIEL LEAUMONT,

[illegible]

Contenu d'un magasin de modes

PAR E. M. JACOBS Encanteur,

Bureau Passage de la Bourse, No 3.

[illegible]

Meubles, [illegible], verreries, piano, &c.

PAR E. M. JACOBS encanteur,

Bureau, Passage de la Bourse, No 3.

[illegible]

Terrain, maison [illegible] dans le Deuxième District.

PAR E. M. JACOBS encanteur,

Bureau, Passage de la Bourse, No 3.

[illegible]

PAR J. B. CROZAT, encanteur,

[illegible]

Propriété de valeur sur le Chemin du Bayou

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville

[illegible]

Café. Café.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Meubles Meubles.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Succession de Marie Bouvette.

Vente pour effectuer un partage.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

[illegible]

AVIS.

A [illegible]

JOHN GANDY
D. A. CHAFFRAIX

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans

Nlle-Orléans, 16 décembre 1864.

AVIS est [illegible]

J. W. HINCKS, Secrétaire.

17 déc—[illegible]

CEDRE MAGNOLIA.

AVIS AU PUBLIC.

LE propriétaire du CEDRE MAGNOLIA [illegible]

L. BLOIS.

CONFISERIE

J. JANÉ, coin Gravier et Remparts, (autrefois Cirque.)

LE soussigné, reconnaissant du patronage que lui a accordé le public du Deuxième et du Troisième Districts, à l'occasion de la Noël et du jour de l'an [illegible] ses remerciements. Il croit devoir annoncer qu'il est en état de livrer ses PIECES MONTÉES [illegible], DEUX LIVRES de bonbons.

J. JANÉ, Confiseur, coin Gravier et Remparts. 8jan—2m—elpe

AVIS.

A LOUER [illegible] dans une famille française DEUX CHAMBRES à coucher et un SALON [illegible] rue Canal.

OCCASION SANS PAREILLE

LION & ANDRÉE,

54 et 56....Rue Royale, coin Bienville....54 et 56

EN LIQUIDATION.

50 pour cent de rabais.

VENEZ VOIR.

17 nov—3m—j.v.d.

Avis aux Coiffeurs.

MM. LION & ANDRÉE,

Coin Bienville et Royale

VOULANT LIQUIDER leur stock de Cheveux artificiels pour Coiffeurs préviennent qu'ils vendront tous ces articles à une grande réduction de prix.

17nov—2m m j.v.d.

VENTES A L'ENCAN.

COTON—COTON

110 balles de coton à l'encan

PAR MONTGOMERY & BROS

R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu mardi, 17 janvier 1865 à deux heures au magasin d'encan, rue du Camp No 20,

110 balles de coton.

[illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Beaux meubles tapis de velours et de Bruxelles, rideaux dentelle et brocatelle &c.

PAR MONTGOMERY & BROS.

R. T. MONTGOMERY encanteur.

IL sera vendu, mardi 17 janvier [illegible] No 85 de la rue Royale—

[illegible]

Wagons, harnais, boeufs d'habitation, etc. [illegible] cannes, et divers articles, à l'encan

PAR MONTGOMERY & BROS

R. T. MONTGOMERY encanteur.

[illegible]

Groceries....Groceries

PAR J. P. BOISSEAU encanteur

[illegible]

Installation de magasin.

PAR ALFRED BOULIGNY Encanteur

Bureau No [illegible] rue Carondelet

[illegible]

Marchandises sèches, souliers &c

PAR RENE GUTIERREZ encanteur

[illegible]

Fonds de café en bloc ou en détail au gré des enchérisseurs.

PAR RENE GUTIERREZ encanteur

[illegible]

Plaqué double.

PAR Wm H. BUNNELL, encanteur.

[illegible]

Succession de John J. Parker

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

TOUS CERTAINS TERRAINS [illegible]

[illegible]

Racine de serpent

PAR D. E. MORPHY encanteur.

[illegible]

Whisky et tabac.

PAR D. E. MORPHY encanteur.

[illegible]

Joseph Sobial Duhreau, Dame de, veuve ou partage

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Termes et conditions—Un tiers comptant, le reste à un an de crédit [illegible]

17 janvier, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 fév

Meubles .... Meubles

PAR McCERREN & LANDRY.

IL sera vendu à l'encan jeudi, 9 janvier à 11 heures, dans leur salle d'encan, au Masonic Hall—

Un assortiment de meubles, comprenant en partie bois de lits, armoires, bureaux, tables, chaises, [illegible], bibliothèque, matelas, &c.

Conditions, comptant. 17 janv

Ventes par G. P. Phinney.

Fourneaux de cuisine.

PAR G. P. PHINNEY, Encanteur.

Bureau, rue Carondelet No 57.

IL sera vendu à l'encan, mardi, 17 janvier [illegible] à 10 heures et demie du matin, dans la salle d'encan, rue Carondelet, No 57—Un grand assortiment de fourneaux de cuisine, et fourneaux à réchauffer avec toutes sortes de tous genres. [illegible] Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 17jan

A LOUER.

Le magasin de CONFISERIE du coin des rues Royale et St. Louis, sous l'hôtel St. Louis, à partir du 1er février.

S'adresser à O. F. HALL,
17jan—1m à l'Hôtel St. Louis.

Citernes à vendre,

A vendre, plusieurs CITERNES neuves, de différentes grandeurs. S'adresser à M. BRETONNOT, rue Dumaine No. 153, entre Villeré et Robertson.

15jan—3f

VANILLE.

CINQUANTE livres de vanille supérieure venant d'arriver, à vendre par lots chez

A. J. BLINEAU,

21déc—1m Au coin des rues Canal et Bourbon.

Bernard Turpin,

ENCANTEUR

ET

NEGOCIANT COMMISSIONAIRE,

No 97, rue de la Vieille Levée

entre St Louis et Conti. 16 jan—1m